

Ce fichier a été téléchargé le lundi 7 avril 2025 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
24 janvier 2023

- [Citer cette page](#)

Pour citer cette page

Le Code civil, *Musée Criminocorpus* publié le 24 janvier 2023, consulté le 7 avril 2025.
Permalien : <https://criminocorpus.org/fir/ref/25/19707/>

Code civil

Chapitre VIII — Du transport des créances et autres droits incorporels

Extrait

Article 1692

Version du 6 mars 1804

Texte source : *Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.*

La vente ou cession d'une créance comprend les accessoires de la créance, tels que caution, privilège et hypothèque.

Version du 1 janvier 1878

Texte source : *Modification de l'orthographe.*

La vente ou cession d'une créance comprend les accessoires de la créance, tels que caution, [privilège et hypothèque](#), ~~privilège et hypothèque~~.